

Des jeux mortels

par Évelyne Joyaux

« Les Français ne se lassent pas de ces jeux mortels. Ils sont bien ce peuple singulier qui [...] se peindrait laid plutôt que de se laisser oublier. Mais si leur pays disparaissait, il serait oublié... ».

Albert Camus, *Chroniques algériennes*

Au cours du mois de janvier 2006, à la demande du président de la République, le président de l'Assemblée nationale procédait à une série de consultations concernant la loi du 23 février 2005. On envisageait déjà la suppression de son article 4 disposant que les manuels scolaires reconnaîtraient « *le rôle positif de la présence française outre-mer* ». Au sein du Haut Conseil aux Rapatriés (HCR) j'avais été plus particulièrement chargée d'une réflexion sur ces ouvrages. C'est à ce titre que je me sentais tenue de faire connaître nos arguments à Jean-Louis Debré : arguments organisés en trois points principaux.

- Comment concevoir que cette loi de la République, approuvée quatre fois, puisse être abrogée à la demande d'un certain nombre d'élus qui l'avaient votée quelques mois auparavant ?

- Comment concevoir que des historiens réputés n'aient pas contesté le vote des lois Gayssot et Taubira et que leur protestation soit venue plus tard, à la faveur de la polémique sur la loi du 23 février 2005, en utilisant la confusion qu'ils ont favorisée entre leur domaine de recherche et le contenu des manuels scolaires ? Ils détournaient ainsi le débat du véritable enjeu : un enseignement exagérément partial de la présence française en Algérie dont les conséquences potentielles étaient à prendre en compte.

- Il faut que l'enseignement soit à l'abri de l'autorité ! Soit ! Mais alors qui est responsable de quoi ? Lorsque le Journal Officiel recommande que l'enseignement de l'histoire se dégage des faits pour s'organiser autour « *d'axes problématiques* », à qui s'en prendre lorsque la bride est ainsi lâchée aux plus larges interprétations et à la plus commode sélection des événements ? Faute de donner aux élèves les repères que constituent les faits dans leur chronologie et la connaissance précise des notions et des mots utilisés, la neutralité de l'enseignement se confond avec la libre expression des convictions du maître, lui-même formé aux vérités relatives durant ses propres études. Qui constate les dérives ? Comment redresse-t-on la barre ? J'ai adressé à l'ensemble des députés copie de la lettre destinée au président de l'Assemblée nationale. Sur la trentaine de réponses qui nous sont parvenues, celles émanant des élus situés à droite, lorsqu'ils se déclarent favorables à l'abrogation de la loi, reprennent l'argument du président de la République sur le refus d'imposer une histoire officielle. Mais, à la fin, qu'entend-t-on par « *histoire officielle* » ? N'est-elle pas de tous les temps ? Pour nos parents et nos grands-parents, elle s'est construite dans les livres d'école mais aussi avec les monuments que l'on a édifiés, avec les dates que l'on a choisies de commémorer, avec les discours que l'on a prononcés. À notre époque elle s'impose davantage encore avec les expositions que le

ministère ou les offices régionaux de la Culture ont choisi ou non de subventionner, avec les films qui ont pu obtenir de l'État des avances sur recettes, avec les documentaires, avec l'action militante des associations reconnues et donc généreusement financées. Le soutien financier de l'État ou des collectivités locales, sans lequel aucun projet d'envergure ne peut être mené à bien, fonctionne aussi comme un sésame pour obtenir la couverture de l'évènement par les médias et l'agrément de l'Éducation nationale. Toutes ces « productions culturelles » viendront en complément des cours d'histoire, de littérature, d'instruction civique. La boucle est bouclée ! L'histoire officielle n'a, certes, pas besoin de loi pour s'imposer. Aujourd'hui c'est presque une affaire d'ambiance ! Dans un tel contexte le tollé suscité, tardivement, par l'article 4 fait penser à « *Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal* » dont parle La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*. La fable se vérifie d'ailleurs car l'article 4 est déclassé (pour être abrogé) et les lois Gayssot et Taubira se portent bien ! Les élus socialistes développent un autre type d'argument pour justifier leur opposition à la loi. Dans sa réponse François Hollande explique que « *Des avancées ont eu lieu à cette époque mais l'essence de la colonisation est en contradiction avec les valeurs de la République d'aujourd'hui* ». Qu'est-ce que « l'essence » de la colonisation ? Où en a-t-on fait la découverte ? Chez les Romains, les Vandales, les Arabes, les Turcs, les peuples d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ou seulement chez les Français ? Avec quelles méthodes ? Comment, par ailleurs, peut-on prétendre connaître historiquement « l'essence » de la colonisation en préjugant de ce qu'elle est ? L'histoire est-elle au service de la morale ? Se construit-elle en fonction des valeurs du moment ? Nous savons bien que cet échange d'arguments s'apparente à un dialogue de sourds. Nous savons bien également que cette consultation conduite par Jean-Louis Debré était une feinte puisque les conclusions étaient écrites d'avance. Alors pourquoi s'y prêter une fois encore ?

La réponse peut être trouvée dans une interview de Luc Ferry consacré aux manifestations violentes liées aux caricatures d'Allah et aux menaces de l'islamisme. Luc Ferry, philosophe et ancien ministre de l'Éducation nationale, développe l'importance et l'imminence du danger puis s'indigne : « *Et nous sommes là, notamment à droite, entre une arrogance qui essaie de mettre en place un discours positif dans l'école sur la colonisation, ce qui est complètement idiot, et la culpabilité, ce qui est encore plus bête, d'un jour de repentance sur l'esclavage... Notre repentance, notre culpabilité, « le sanglot de l'homme blanc » pour moi c'est l'horreur. C'est-à-dire à la fois la mollesse et la bêtise* ». Nous partageons l'analyse de Luc Ferry, avec quelques précisions cependant. Nous trouvons « idiot » que, dans les écoles de France, on ait inculqué le sentiment de culpabilité à des générations d'élèves en leur peignant leur pays comme systématiquement responsable de spoliation, de torture, et d'humiliation en Algérie. Nous trouvons idiot que, cédant à l'idéologie dominante, on ait renoncé à leur donner une connaissance des faits qui leur aurait permis d'évaluer la crédibilité des thèses en circulation, et cela sans que ministres et responsables politiques y voient un inconvénient. Nous trouvons idiot que des générations de jeunes immigrés aient acquis, à l'école, la conviction qu'ils avaient une revanche à prendre sur la France pour ce qu'elle avait fait endurer à leurs parents. Et enfin

nous trouvons vraiment idiot que des hommes qui ont eu la responsabilité de conduire notre pays n'aient pas vu le lien entre la situation internationale telle qu'elle évoluait, en particulier après la chute du mur de Berlin, et le danger d'entretenir au sein de notre société le sentiment de culpabilité d'une part, et celui de l'humiliation de l'autre, comme les deux lèvres d'une blessure dont on a situé l'origine dans le « péché colonial ». « *La guerre, la réconciliation, le partage des mémoires* » Ces expressions sont creuses ! La mémoire d'un jeune Français né de parents immigrés vient de la France. Si la guerre s'y trouve c'est que la France l'y a mise ! Nous ne savons peut-être pas où est la vérité, mais nous savons où elle n'est pas : dans l'ignorance des faits, la confusion des dates, le flou des notions que l'on entretient à propos de l'histoire de la France en Algérie, et dans l'exaltation des principes décrochés de toute réalité. Le partage des mémoires viendra, si c'est encore possible, de la volonté de faire connaître ce que fut vraiment notre passé commun. Pour cela il faut l'arracher aux chimères de l'idéologie.